

Direction Urbanisme et Territoires

Mission Domainialité Publique

Liste des pièces à remettre à l'Eurométropole de Strasbourg en fin de travaux par les aménageurs en vue de l'engagement d'une demande de rétrocession d'emprises dans le domaine public

Annexe n° 6 à la convention conclue en application des dispositions de l'article R 442-8 du Code de l'urbanisme

Dernière mise à jour : **28/10/2016**

Réseau d'assainissement	
Les dossiers loi sur l'eau, copie du récépissé et autorisation de démarrage des travaux (si les opérations le nécessitent)	
Mémoire technique précisant la provenance des eaux usées (industriels, restaurants, particuliers, ...) et des eaux pluviales (toiture, voirie circulée, non circulée, ...) et la destination (réseau pluvial séparatif et exutoire, infiltration, ...) les débits mini et maxi issus de l'étude, l'étude détaillée	
Plans de récolement sous format papier et informatique (DWG) comprenant les indications suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les canevas de référence : altimétriques « IGN 69 », planimétriques « zone RGF93 CC48 », ainsi que les coordonnées en X, Y, Z des tampons et puisards de rue, et des Z fil d'eau des réseaux de collecte et des branchements. ✓ Un plan unique global avec les réseaux eaux usées et eaux pluviales réalisés et existants, les ouvrages particuliers (station de pompage, limiteur de débit, by-pass, déversoir d'orage, tête de déversement, séparateur d'hydrocarbures, décanteur lamellaire...) et les équipements particuliers (vannes, vortex, clapets...). ✓ Les éventuelles limitations de débit à la parcelle si différentes de la fiche des éléments de programme et les caractéristiques du limiteur de débit s'il y en a un. ✓ Le diamètre, le matériau, la pente et le sens d'écoulement (flèche) de chaque tronçon 	
Rapport des essais d'étanchéité des collecteurs et des regards	
Rapport des essais de compactage des tranchées	
Rapport d'inspection visuelle et/ou télévisuelle des collecteurs et des branchements et son compte-rendu sous format papier, vidéo et sous format informatique conformément à la norme NF EN 13508-2 et au format informatique propre à la base de donnée EMS en vigueur : <ul style="list-style-type: none"> - une ITV pour la réception des travaux - une ITV de contrôle finale avant l'intégration des ouvrages dans le domaine EMS. Préalablement à chaque inspection, un nettoyage complet du réseau devra être réalisé.	

Réseau d'assainissement	
<p>Ouvrages spéciaux (décanteurs, séparateur hydrocarbure, clapets, vannes, déversoirs d'orage, ...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Plans de détail au 1/50 ou au 1/25 (y compris références exactes du modèle installé) ✓ Note technique du fournisseur avec cotes et photos ✓ Ensemble des documents y afférents (dimensionnement, calage, programmation, schéma, paramétrage, ...) ✓ Notice de maintenance 	
<p>Pour les techniques alternatives liées à la gestion des eaux pluviales (noues, structures d'infiltration...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Coupes, profils en long ✓ Notes de dimensionnement ✓ Notice d'entretien 	
<p>Pour les stations de pompage (cf. référentiel technique des équipements électromécaniques de l'EMS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les certificats de conformité des installations électromécaniques établis par un organisme qualifié indépendant (Consuel) ✓ Schémas électriques et références compteur ES ✓ Notices techniques des pompes (références précises, notice de maintenance, ...), avec les caractéristiques hydrauliques des pompes : débit, HMT, hauteur géométrique d'aspiration et hauteur géométrique totale, pertes de charges, NPSH requis, disponible et les points de fonctionnement nominaux selon le nombre de pompes en marche simultanée. Le ou les volume(s) de marnage. Les différentes puissances : puissance hydraulique, puissance électrique, puissance installée et puissance des transformateurs de démarrage ✓ Seuils Marche /Arrêt des pompes (1ère pompe, 2ème pompe, arrêt pompes agitatrices, ...) et niveau haut avec correspondance côte IGN ✓ Paramétrage et notice de l'ultra-son ou du radar sous format papier et sous format CD, le cas échéant logiciel et cordon nécessaires au paramétrage ✓ Paramétrage équipements de télégestion : format papier et sauvegarde sur CD ✓ Paramétrage et notice de l'automatisme y compris des « graphcets » conventionnels et fonctionnels ✓ N° de téléphone + fiche d'intervention du prestataire de la ligne téléphonique ✓ Synoptique détaillé de fonctionnement (analyse fonctionnelle) ✓ Fiche de maintenance ouvrage et matériel (clapets, vannes, ...) 	
<p>CD(s) regroupant tous les éléments demandés ci-dessus sous format informatique + 1 jeu papier</p>	
<p>Acte de constitution de servitude si nécessaire¹</p>	
<p>Convention d'entretien pour les techniques alternatives si nécessaire</p>	

¹ Les réseaux doivent être implantés en tréfonds des parcelles destinées à incorporer le DP. A défaut, (cela doit rester très exceptionnel) le demandeur doit produire les actes de constitution de servitude.

Réseau d'assainissement	
Procès verbal de réception des ouvrages établi par votre MO	

Réseau d'eau	
Le dossier de récolement doit être fourni en deux exemplaires et présenté sur tirages papiers facilement reproductibles et sur support informatique comprenant les plans au format DWG ou DXF ; sont compris les documents suivants:	
<p>Le plan du réseau aux échelles cadastrales. La préférence sera donnée au fond de plan VRD à l'échelle 1/500. Sur le plan doivent être reportés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le fond parcellaire (fonds géoréférencé EMS – système de coordonnées RGF 93 CC48) ✓ le récolement des voies et espaces à vocation publique et de leurs aménagements ✓ Le repère utilisé sera noté sur le plan de récolement ✓ les bouches à clés, coudes, vannes, et autres singularité du réseau d'eau seront repérées en coordonnées x-y-z du système Lambert I Nord RGF 93 CC48 de manière à être utilisables dans le S.I.G. de l'EMS rattachés au nivellement IGN69 ✓ position des ouvrages ✓ le tracé de la conduite ✓ la date de pose des ouvrages (conduites + branchements) ✓ la distance d'axe en axe entre les ouvrages ✓ le diamètre et la nature de la conduite ✓ l'indication des branchements repérés planimétriquement ✓ la nature des prises de branchements, la localisation des fourreaux ✓ légendes et symboles utilisés ✓ repérage ouvrages et conduites existants ✓ une mesure des débits et de la pression des appareils de lutte contre l'incendie posés dans le cadre de l'aménagement 	
Les croquis de repérage et de détails des ouvrages particuliers ou spéciaux, à grande échelle.	
Les plans et notes de calculs des ouvrages spéciaux.	
Le dossier complet des essais de pression des conduites d'eau. (épreuve réalisées à 10 bars)	
Le dossier complet des essais de compactage sur tranchées. En cas d'essais non concluant en cours de travaux, l'entreprise aura pris toutes mesures pour la mise en conformité de manière à répondre aux	

<u>Réseau d'eau</u>	
délais et aux critères de compactage demandés par le service de la voirie de l'EMS.	
<p>Le dossier de conformité sanitaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Toutes les attestations permettant de justifier de la conformité sanitaires des matériaux utilisés (conduites, raccord, joints) ; ✓ La description de la procédure de mise ou de remise en service de la conduite (précautions prises pendant la phase de stockage des matériaux, pose de conduites et raccords, volume et débit d'eau de purge, désinfectant utilisés, concentration et temps de contact, plan des points de prélèvements) ; ✓ Les rapports d'analyse de la qualité de l'eau. L'analyse est considérée conforme si elle respecte les limites et références de qualité telles qu'elles sont définies dans le code de la santé publique. Pour les germes revivifiants à 22°C et à 37°C, l'analyse est jugée conforme si la concentration est strictement inférieure à 10 UFC/100ml. 	
<p>Le dossier de fin d'individualisation de comptage comportant :</p> <p>(par cette opération, chaque compteur individuel d'immeuble devient compteur général)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ un dossier de demande de branchement neuf complet pour chacun des bâtiments réalisés (y compris le contrat d'abonnement souscrit par le propriétaire de l'immeuble, conformément aux prescriptions du service de l'eau) ✓ Une demande de dépose de compteur général et de clôture des comptes. 	

<u>Voirie</u>	
Le plan définitif à l'échelle 1/500 indiquant les aménagements définitifs de voirie, avec repères altimétriques, les revêtements ainsi que les emprises des voies à céder au domaine public	
<p>Deux plans détaillant les profils des voies :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ profils en travers types Echelle : 1/50 ✓ profils en long de voirie Echelles : hauteur = 1/50 ; longueur = 1/500 	
Le plan conforme à l'exécution de la signalisation au 1/500 horizontale et verticale et jalonnement directionnel réalisé sur le terrain et du mobilier	
Notices techniques et prescriptions de maintenance des équipements et produits mis en place	
<p>Pour les éléments de signalisation posés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fiches de caractérisation de tous les produits de signalisation horizontale mis en œuvre (enduits et peintures) ✓ Contrôle de la température ambiante et de l'hygrométrie lors de tous les jours de mise en œuvre de produits de signalisation horizontale ✓ Fiches de caractérisation de tous les produits de signalisation verticale et tous les mobiliers urbains 	

<u>Voirie</u>	
Les prescriptions d'intervention ultérieure sur le plan de l'hygiène et de la sécurité (DIUO)	
Les essais de structure de chaussée effectués par les laboratoires (fondation, base, roulement)	
Synthèse du plan d'assurance qualité, avec à minima : <ul style="list-style-type: none"> ✓ résumé des principaux contrôles effectués² au titre des contrôles internes et/ou externes et indication des suites réservées aux non-conformités relevées durant le chantier ✓ fiches techniques et prescription de maintenance des produits et matériaux mis en œuvre 	
Vue en plan conforme à l'exécution, avec indication des cotes de niveau	
Copie du PV des opérations préalables à la réception établi par votre maître d'œuvre et de la décision de réception (et le cas échéant, du PV de levée des réserves et de la décision de levée des réserves)	

<u>Espaces verts (pour les arbres d'accompagnement de voirie)</u>	
Dossier d'Interventions Ultérieures sur l'Ouvrage, sous format numérique (PDF) et format papier	
DOE comprenant :	
<u>Partie générale :</u>	
Plans de récolement sur fond de plan CUS géo référencé, sous format numérique (DWG et PDF) et format papier :	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plan masse général ✓ Réseau arrosage ✓ Réseau éclairage ✓ Réseau eau potable 	

² **Principaux contrôles** (Contact : service des Voies Publiques pour toutes précisions utiles)

- ✓ Contrôles de portance de la plate-forme support des chaussées et étude de formulation de la couche de forme si cette dernière fait l'objet d'un traitement au liant hydraulique
- ✓ Etudes de formulation de tous les matériaux des couches d'assise et des couches de surface
- ✓ Contrôle de compactage de toutes les couches d'assise et de toutes les couches de surface, via transmission des suivis de compactage par la méthode Q/S
- ✓ Contrôle des températures de mise en œuvre des matériaux traités aux liants hydrocarbonés, via transmission d'une mesure par tranche de 100 tonnes mises en œuvre de la température dans la vis du finisseur
- ✓ Contrôle des épaisseurs de toutes les couches d'assise et de surface, via transmission d'une mesure d'épaisseur par tranche de 50 tonnes mises en œuvre

- ✓ Réseau eaux pluviales
- ✓ Réseau assainissement
- ✓ Réseau électricité
- ✓ Réseau gaz
- ✓ Réseaux téléphone/câble
- ✓ Réseau liaisons informatiques
- ✓ Plan des plantations (arbres, arbustes, vivaces) (nb, surfaces et détails essences)

Nombre de plans transmis au total :

Fiches techniques des matériaux avec références des fournisseurs (exemples : grilles d'arbres, bordures,...)

Indication de la charge maximale admissible sur les cheminements et éventuels ouvrages d'art (ponts, pontons, passerelles, tranchées couvertes,...) inclus au projet

Partie végétaux :

- ✓ Orientations de gestion des espaces verts (exemple : classe de gestion / mode de conduite des plantations et semis effectués selon les différentes zones de l'aménagement)
- ✓ Liste des arbres plantés avec coordonnées des fournisseurs, et certificat d'authenticité variétale délivré par la pépinière d'origine
- ✓ Fiches techniques des matériaux/fournitures (exemples : mulch, substrat de plantation, tuteurs+accessoires, ...).
- ✓ Résultats d'analyses de terre + amendements apportés
- ✓ Plan d'assurance qualité des plantations arborées
- ✓ Nombre d'arbres plantés
- ✓ Nombre d'arbres abattus

TIC-SIRAC

Remarque générale

L'objectif pour l'Eurométropole est de pouvoir mettre en œuvre, suite à la livraison de plan par l'installateur, l'aménageur, etc., des traitements automatisés pour convertir et intégrer les données Autocad Map dans ses bases de données SIG Oracle Spatial. Les plans de récolement qui ne respecteraient pas le protocole de récolement ne pourraient pas être intégrés automatiquement. Si cela venait à se produire, le titulaire devrait alors corriger les plans puis les livrer une nouvelle fois à l'Eurométropole.

L'attention est attirée sur le fait que le protocole de récolement s'appuiera comme indiqué ci-dessus sur des **données d'objet** Autocad. Cela implique pour l'installateur, la capacité à renseigner des attributs liés aux objets, ce qui nécessite en pratique une licence Autocad Map.

Le classement dans le domaine public des ouvrages ne pourra pas être engagé en l'absence du dossier

<p><u>TIC-SIRAC</u></p>	
<p>de récolement.</p>	
<p>Un dossier de récolement doit être fourni, mis à jour conformément aux travaux réalisés, sur tirages papiers et sur support informatique comprenant les plans au format DWG ou DXF</p>	
<p>Les plans restitués devront scrupuleusement respecter des règles de structuration décrites dans le document « protocole de récolement de la signalisation tricolore »</p> <p>Le protocole de récolement précise en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nom des calques pour chaque type d'objets relevés - le type de géométrie - le mode de construction du ou des points composant l'objet - le bloc Autocad à utiliser pour les objets ponctuels - les données d'objets (liens, nœuds GC, feux, etc ...) - ... 	
<p>Ce dossier doit comprendre un plan du réseau aux échelles cadastrales au fond de plan VRD à l'échelle 1/200 ou 1/500 (en fonction de l'emprise du projet) avec une précision de classe A.</p> <p>Sur le plan doivent être reportés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le fond parcellaire (fonds géoréférencé EMS – système de coordonnées RGF 93 CC48) ✓ le récolement des voies et espaces publique, de leurs aménagements et des éléments de repérage ✓ Le repère utilisé sera noté sur le plan de récolement ✓ les objets du patrimoine du SIRAC (fourreaux, supports, feux tricolores, boucles...) dans leur état avant travaux 	
<p><u>Photographies</u></p> <p>Outre les plans Autocad Map, le titulaire devra également fournir des photographies des chambres à chaque création, modification ou passage d'un nouveau câble.</p> <p>Les images photographiques seront fournies par l'installateur au format numérique JPG.</p> <p>Les fichiers respecteront une charte de nommage qui sera précisée par la SIRAC. Le poids de chaque image devra être inférieur à 1 Mo. La qualité d'image devra être correcte</p>	
<p><u>Certifications</u></p> <p>Le dossier doit également comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Toutes les attestations permettant de justifier de la conformité électrique des installations de gestion du SIRAC, 	

<u>TIC-SIRAC</u>	
✓ La description de la procédure de mise ou de remise en service des fourreaux (pose de ficelle de tirage, PV de mandrinage).	

<u>Foncier/transferts</u>	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Extrait modèle Kbis du demandeur ; ✓ Plan format papier au 1/500 et au format Autocad géoréférencé sur fond EMS (système de coordonnées : RGF93 CC48). référençant en couches distinctes : <ul style="list-style-type: none"> ○ le fonds parcellaire ; ○ le récolement des voies et les espaces verts et autres espaces à vocation publique et de leurs aménagements (un fond avec claques sera fourni par la EMS) ✓ Copie des documents d'arpentages récents créés pour délimiter les voies et autres aménagements à vocation publique non intégrés dans le fonds parcellaire ; ✓ Liste des parcelles de voirie ou d'espaces publics à intégrer au domaine public et attestation notariale confirmant l'absence de charges, d'hypothèques ou de mentions ou extraits Livre Foncier correspondants en justifiant ; ✓ Désignation de la personne qui représentera le demandeur aux actes administratifs et origine de la compétence (statuts ou délégation). 	

L'ensemble des documents seront remis à la Mission Domanialité Publique :

- ***sur support papier dûment ventilés par compétences au moyen des bordereaux fournis,***
- ***sur support numérique au format DWG (1 CD ventilé par compétence (répertoires)).***

Les plans numériques devront être géoréférencés sur fonds EMS (système de coordonnées : RGF93 CC48).

Direction Urbanisme et Territoires

Mission Domanialité Publique

**Liste des pièces à remettre à la Ville de Strasbourg en fin de travaux
par les aménageurs en vue de l'engagement
d'une demande de rétrocession dans le domaine public :**

- d'emprises d'espaces verts
- de l'éclairage public

Dernière mise à jour : **28/06/2016**

<u>Eclairage public</u>	
Les notices techniques des matériels posés avec leurs localisations et, s'il y a lieu, les réglages spécifiques des luminaires ou projecteurs	
Les fiches GIRIS dûment complétées avec la date de mise en service effective de la nouvelle installation (dans le cas où il n'y a pas eu des mises à disposition provisoires)	
Extraits utiles des CCAP et CCTP relatif aux garanties	
Les plans de récolement et fichier informatique au format Autocad DWG 2010 Classe A, directement intégrable dans la base de données selon protocole d'échange numérique des données fournis et faisant apparaître notamment : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipements et réseaux réalisés ✓ Le synoptique des réseaux 	
La copie de la demande d'accès au réseau EP signée par l'exploitant (département Eclairage de la Ville de STRASBOURG)	
Les notes de calcul et de dimensionnement électrique de la nouvelle installation	
Les notes de calcul mécanique des supports (dans le cas de pose prévisionnelle de décors lumineux, de kakémonos ou d'ancrage pour le câble)	
Les mesures d'intensité, cosinus phi et vérification calibre protection thermique et protection différentielle au niveau des départs concernés par le projet	
Une copie du rapport de vérification électrique initiale de l'installation (de la conformité des travaux par	

<u>Eclairage public</u>	
rapport aux normes et règles techniques applicables) sans réserve par un organisme agréé	
Copie du dossier CONSUEL validé en cas de première installation	
Copie du formulaire de création d'un nouveau point de comptage d'éclairage, le cas échéant (nouvelle armoire)	
Les mesures d'éclairement de la nouvelle installation après 100 heures de fonctionnement.	
La copie des bulletins de livraison et de la garantie constructeur du matériel installé (documents contractuels permettant la gestion des garanties liées aux installations)	
Les modalités d'intervention ultérieures sur les ouvrages (DIUO)	

<u>Espaces verts</u>	
<p>Dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage comprenant pour la <u>partie générale</u> :</p> <p>Plans de récolement sur fond de plan EMS géo référencé, sous format numérique (DWG et PDF) et format papier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Plan masse général ✓ Réseau arrosage ✓ Réseau éclairage ✓ Réseau eau potable ✓ Réseau eaux pluviales ✓ Réseau assainissement ✓ Réseau électricité ✓ Réseau gaz ✓ Réseau téléphone/câble ✓ Réseau liaisons informatiques ✓ Plan des plantations (arbres, arbustes, vivaces) (nb, surfaces et détails essences) <p>Nombre de plans transmis au total :</p>	
Plans de détails des ouvrages spéciaux (ouvrage, muret, fosse à compteur, gloriettes jardin...)	
Fiches techniques des matériaux avec références des fournisseurs (revêtements , soutènement ...)	

<p>Espaces verts</p> <p>Document synthétisant les caractéristiques principales des travaux réalisés : m3 de terrassement, ml de réseau (éclairage, arrosage, eau/assainissement, ...), ml de bordures, ml de clôtures, m² de chaque type de revêtement (enrobés, pavage, sablés, ...), m² de semis et de plantations arbustives, nombre d'arbres plantés et/ou abattus, ...</p>	
<p>Copie du PV de réception établi par votre MO</p>	
<p>Partie végétaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Orientations de gestion des espaces verts (exemple : classe de gestion / mode de conduite des plantations et semis effectués selon les différentes zones de l'aménagement) ✓ Liste des végétaux plantés/semés avec coordonnées des fournisseurs, fiches techniques (semences, tapis précultivés,...) ✓ Certificat d'authenticité variétale fourni par la pépinière d'origine pour les arbres ✓ Fiches techniques des matériaux/fournitures (exemples : film/natte de paillage, mulch, substrat de plantation, tuteurs+accessoires, ...). ✓ Résultats d'analyses de terre ✓ Plan d'assurance qualité des plantations arborées 	
<p>Partie jardins familiaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Résultats d'analyses d'eau ✓ Résultats d'analyses de terre + amendements apportés 	
<p>Partie mobiliers (exemples : bancs, corbeilles, grilles d'arbres...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fiches techniques des mobiliers avec coordonnées des fournisseurs ✓ Notice de montages ✓ Préconisations de maintenance mobilière (fiches fournisseurs ou autre) : nature, périodicité,... (exemples : graissage, application lasure/peinture/huile,...) ✓ Résultats d'analyses d'eau 	
<p>Partie Aires collectives de jeux, aires sportives en accès libre, aires de loisirs aquatiques et bacs à sable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fiches techniques des équipements techniques/structures avec coordonnées des fournisseurs en français ✓ Notices de montage des équipements/structures conformes aux normes (en français) ✓ Notices d'installation des équipements/structures conformes aux normes (en français) ✓ Certificats de conformité des équipements/structures ou (pour les aires de jeu uniquement) attestation justifiant la conformité aux exigences de sécurité des équipements fabriqués et installés sur l'aire (en français) ✓ Certification NF ou étrangère référencée au JORF (équipements de buts uniquement) ✓ Certificats de conformité des aires de jeux, aires sportives (en français) ✓ Test HIC des sols de réception d'aires de jeux ✓ Résultat test de charge avant mise en service (équipements de buts, équipements sportifs de proximité uniquement) ✓ Résultats d'analyses d'eau (équipement de loisirs aquatiques uniquement) ✓ Préconisations de maintenance équipements/structures/revêtement amortissant (fiches fournisseurs) : nature, périodicité,... ✓ Fiche technique revêtements amortissant 	

Espaces verts

Partie équipements techniques (exemples : pompes, électro-vannes,...) :

- ✓ Fiches techniques des équipements techniques avec coordonnées des fournisseurs
- ✓ Préconisations de maintenance équipements techniques (fiches fournisseurs ou autre) : nature, périodicité,...
- ✓ Certificat de conformité électrique

L'ensemble des documents seront remis à la Mission Domanialité Publique :

- ***sur support papier dûment ventilés par compétences au moyen des bordereaux fournis,***
- ***sur support numérique au format DWG (1 CD ventilé par compétence (répertoires)).***

Les plans numériques devront être géoréférencés sur fonds EMS (système de coordonnées : RGF93 CC48).